

**TITRE PROFESSIONNEL AGENT DE PREVENTION DE SURETE ET DE SECURITE****Code RNCP : RNCP 41297****Certificateur : École Européenne d'Intelligence Économique****Date d'enregistrement : 24/09/2025****Lien vers la fiche France Compétences : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41297/>****Contact de la personne en charge de la formation****M. Cyprien FRAN CART- Tél. : 07 68 58 77 69 - mail. : [contact@eesp.fr](mailto:contact@eesp.fr)****Voie d'accès :** Formation continue - Formation réglementée.**Niveau de sortie :** Niveau 3**Volume horaire :** 301h**Durée :** 1 mois et demi minimum - début des cours voir calendrier sur : [www.eesp.fr](http://www.eesp.fr)**Modalités de la formation :** En présentiel dans les locaux loués par l'EEIE à Versailles.**Lieu de la formation :** 36 rue des Etats Généraux 78 000 Versailles**Accessibilité :** Nous accueillons les personnes en situation de handicap dans nos formations, sous réserve que leur état de santé le permette. Pour étudier ensemble les possibilités d'aménagement, contactez notre référent handicap : Laure de Saint Sernin : [laure.desaintsernin@eeie.fr](mailto:laure.desaintsernin@eeie.fr)**Présentation de la formation :**

La formation d'Agent de Prévention de Sécurité et de Sureté - APSS s'inscrit dans un cadre réglementaire strict afin de garantir une double qualification, celle d'agent privé de sécurité ainsi que celle de personnel des services de sécurité incendie. Le titre répond aux exigences légales imposées notamment par le livre VI du Code de la Sécurité Intérieure et l'arrêté du 2 mai 2025, ainsi qu'aux exigences réglementaires du CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité).

Par ailleurs, face à l'évolution des menaces (terrorisme, cyberattaques, incivilités, etc.) et aux nouvelles technologies de surveillance, les professionnels de la sécurité doivent acquérir des compétences actualisées et adaptées aux réalités du terrain. Le titre est donc complété de modules spécifiques leur permettant de se former et de faire face à ces évolutions.

**La formation est composée de 3 unités de compétences, à savoir :**

UC01 - Assurer la sécurité et l'accueil du public dans les espaces publics et privé

UC02 - Prévenir et lutter contre l'incendie

UC03 - Se protéger dans des situations à risque spécifique

**Résultats attendus :**

La formation prépare au titre professionnel « Agent de Prévention de Sureté et de Sécurité », enregistré au RNCP le 24/09/2025 sous le n°41297 et délivré par l'École Européenne d'Intelligence Économique.

**Points forts de la formation :**

- Programme structuré en lien direct avec les compétences attendues sur le marché de la sécurité privée
- Approche opérationnelle basée sur des situations professionnelles réelles
- Formateurs experts issus du terrain
- Formation orientée insertion et évolution professionnelle

**Objectifs et Compétences visées, à l'issue de la formation, vous serez en mesure de :**

- Prévenir les situations dangereuses,
- Secourir une personne en détresse
- Alerter les services compétents
- Contrôler les accès des personnes
- Accueillir, informer et orienter le public,
- Mettre en œuvre et exploiter les dispositifs de surveillance physique et électronique
- Appliquer le cadre juridique et déontologique
- Rédiger des documents et rapports de sécurité
- Transmettre un compte rendu oral immédiat
- Prévenir les risques terroristes
- Réagir face à une attaque armée ou violente
- Alerter et coordonner l'intervention des forces de l'ordre
- Vérifier la présence, la conformité et l'accessibilité des dispositifs de sécurité incendie
- Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie
- Respecter et faire respecter les consignes de sécurité incendie
- Gérer les alarmes incendie et intrusion
- Exploiter les informations provenant des dispositifs techniques
- Gérer la levée de doute et les modalités d'alerte
- Appliquer les consignes incendie de l'établissement
- Analyser et interpréter la signalétique et les plans de sécurité incendie
- Identifier l'origine de l'incendie
- Utiliser un moyen d'extinction approprié
- Sécuriser la zone

**Métiers et débouchés :**

Agent de sécurité incendie, agent de prévention et de sécurité, agent de sécurité privée, agent de surveillance, agent de prévention et de sécurité, agent de surveillance et de protection, agent en télésurveillance privé, agent de sécurité filtrage, agent de prévention, agent de sécurité, agent SSIAP 1, responsable sécurité, agent administratif sécurité, opérateur vidéo, agent de prévention et de protection incendie industriel, équipier d'intervention incendie industriel

**Indicateurs** (Données sur la dernière promotion certifiée)

- Taux de réussite dans la certification : 92%
- Taux de placement en entreprise post-formation : 100%
- Nombre de diplômé satisfait de la formation : 100%

**Secteurs d'activités :**

L'activité d'un Agent de Prévention de Sûreté et de Sécurité - APSS s'exerce dans des entreprises prestataires (sociétés de sécurité privée) répondant à des besoins chez des donneurs d'ordre (entreprises commerciales, centres commerciaux, structures d'hébergement ou de soins, ...) mais également en emploi direct dans des services internes de sécurité. Les agents de sécurité peuvent être en contact avec différents intervenants et institutionnels (publics, police, gendarmerie, pompiers, ...). L'activité varie selon le secteur (aéroportuaire, évènementiel, transport, ...), le mode d'organisation, le type de public (clients, visiteurs, ...) et d'équipement (télésurveillance, vidéoprotection...). Elle peut s'exercer les fins de semaine, jours fériés, de nuit et être soumise à des astreintes. L'activité peut également s'effectuer en poste de sécurité.

**Public visé :** Toute personne souhaitant exercer ou évoluer dans les métiers de la sécurité privée, de la sûreté ou de la prévention des risques.

**Prérequis :**

- Être détenteur d'une autorisation préalable d'entrée en formation délivrée par le Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS)
- Avoir passé un test de français et un entretien oral
- Certificat médical pour le SSIAP

**Dispositions pratiques :**

- Nombre de participants minimum : 4
- Nombre de participants maximum : 10

**Modalités d'admission et délai d'accès :**

- Vérification des prérequis en amont de la contractualisation sur dossier, test et entretien au cours d'une information collective.

**Tarifs :** 4 214 € Exonération de TVA en vu de l'article 261-4-4 a. du CGI

**Financement :**

- Différents modes de financements peuvent être mobilisés. Nous contacter pour toute demande.

- Pour le CPF :
  - o Tout stagiaire faisant appel à un financement CPF a l'obligation de se présenter à la session certificative.
  - o Conditions d'inscription en formation financée via le CPF : complétude d'une attestation sur l'honneur qui confirme le droit du titulaire à mobiliser ses droits : <https://www.of.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/sites/of/files/2024-01/attestation-sur-l-honneur-titulaires-de-compte.pdf>
  - o Pour consulter les conditions particulières titulaires : [https://of.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/sites/of/files/2025-04/CP\\_Titulaires\\_V13\\_VF\\_sign\\_0.pdf](https://of.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/sites/of/files/2025-04/CP_Titulaires_V13_VF_sign_0.pdf)
  - o Reste à charge pour tout financement via le CPF (décret mai 2024) hormis pour les demandeurs d'emploi : nous consulter pour toute précision.

**Méthodes pédagogiques mobilisées :**

- Alternance entre apports théoriques et mises en situation pratiques.
- Accompagnement individualisé tout au long de la formation.

**Moyens pédagogiques :**

- Vidéoprojecteur
- Tableau blanc / Paperboard
- Mise à disposition d'outils collaboratifs
- Logiciels bureautiques

**Modalités de suivi et d'évaluation en cours de formation :**

- L'évaluation des acquis en cours de formation est réalisée sous forme QCM, mises en situation, réalisation de mission en conditions réelles, évaluations en cours et en fin de formation.

**Prérequis à la validation de la certification :** Les candidats doivent tous justifier de la réussite à chaque unité de compétence pour être certifiés.

**Modalités de l'examen final :** L'ensemble des Unités de Compétences doit être validé pour l'obtention du titre.

**Passerelles et Équivalences :** Pour connaître les correspondances vers d'autres certifications, consultez le site internet de France Compétences.

- Certification professionnelle reconnue en correspondance partielle : consultez la fiche France Compétences : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41297/>

**Poursuite d'études :** Accès à des formations de spécialisation ou à des titres RNCP de niveau supérieur dans les domaines de la sécurité privée, de la sûreté, du management et de la prévention des risques.

**Contenu de la formation :**

BLOC	Compétences visées	Séquence ou thème de formation
<b>UC1 : Assurer la sécurité et l'accueil du public dans les espaces publics et privés</b>	C1.1 : Prévenir les situations dangereuses	- Analyse de l'environnement et repérage des anomalies
		- Identification des situations à risque
		- Techniques d'observation active
		- Mise en œuvre des mesures de prévention
	C1.2 : Secourir une personne en détresse	- Gestes de premiers secours
		- Protection et évaluation
		- Prise en charge initiale
		- Alerte adaptée
	C1.3 : Alerter les services compétents	- Message d'alerte structuré
		- Choix du canal d'alerte
		- Transmission des informations essentielles
	C1.4 : Contrôler les accès des personnes	- Méthodes de filtrage
		- Inspection visuelle réglementée
		- Vérification des identités
	C1.5 : Accueillir, informer et orienter le public	- Techniques d'accueil
		- Gestion de situations sensibles
		- Information et orientation
	C1.6 : Mettre en œuvre les dispositifs de surveillance	- Rondes et surveillance générale
		- Vidéoprotection
		- Outils numériques de supervision
	C1.7 : Appliquer le cadre juridique et déontologique	- Obligations du CSI Livre VI
		- Respect des libertés publiques
		- Déontologie professionnelle
	C1.8 : Rédiger des documents et rapports de sécurité	- Rédaction d'une main courante

		- Rapport d'incident
		- Traçabilité des actions
	C1.9 : Transmettre un compte rendu oral immédiat	- Communication radio
		- Compte rendu opérationnel
		- Transmission en urgence
	C1.10 : Prévenir les risques terroristes	- Comportements suspects
		- Application du plan Vigipirate
		- Surveillance renforcée
	C1.11 : Réagir face à une attaque armée ou violente	- Évacuer / Se cacher / Alerter
		- Confinement dynamique
		- Techniques de mise en sécurité
	C1.12 : Alerter et coordonner l'intervention des forces de l'ordre	- Informations à transmettre
- Coordination initiale		
- Conduite lors de l'arrivée des forces		
<b>UC2 : Prévenir et lutter contre l'incendie</b>	C2.1 : Vérifier la présence et conformité des équipements	- Vérification extincteurs / BAES / SSI
		- Accessibilité des issues
		- Signalement des anomalies
	C2.2 : Effectuer l'entretien de base des matériels	- Entretien visuel
		- Vérifications usuelles
		- Maintenance préventive
	C2.3 : Respecter les consignes incendie	- Présentation des consignes
		- Surveillance zones à risques
		- Sensibilisation du public
	C2.4 : Gérer les alarmes incendie et intrusion	- Levée de doute
		- Analyse de la source
		- Procédures post-levée de doute
	C2.5 : Exploiter les informations des dispositifs techniques	- Lecture du SSI
		- Interprétation des signaux
		- Transmission des informations

	C2.6 : Gérer la levée de doute et l'alerte	- Recherche du foyer
		- Décision d'alerte
		- Escalade interne / externe
	C2.7 : Appliquer les consignes incendie de l'établissement	- Plans d'intervention
		- Mise en sécurité
		- Application procédures internes
	C2.8 : Analyser la signalétique et les plans	- Lecture des plans d'évacuation
		- Symboles incendie
		- Utilisation opérationnelle
	C2.9 : Identifier l'origine de l'incendie	- Observation du foyer
		- Indices visuels
		- Sécurisation de la zone
	C2.10 : Utiliser un moyen d'extinction approprié	- Choix de l'agent extincteur
		- Techniques d'utilisation
		- Sécurité personnelle
C2.11 : Sécuriser la zone	- Périmètre de sécurité	
	- Évacuation locale	
	- Prévention de la propagation	
C2.12 : Déclencher l'alerte des secours	- Appel structuré	
	- Transmission informations essentielles	
	- Coordination initiale	
C2.13 : Actionner les systèmes complémentaires	- Désenfumage	
	- Déverrouillage issues	
	- Coupures techniques	
C2.14 : Manœuvrer et déverrouiller les portes	- Intervention sur issues	
	- Techniques de déverrouillage	
	- Gestion des accès	
C2.15 : Acheminer les personnes à l'extérieur	- Guidage du public	
	- Assistance personnes vulnérables	

	C2.16 : Procéder au balisage des voies d'évacuation	- Gestion des flux	
		- Mise en place du balisage	
		- Dégagement obstacles	
	C2.17 : Organiser l'accueil des secours	- Sécurisation des chemins	
		- Point de rassemblement	
		- Transmission d'informations	
	C2.18 : Communiquer les informations utiles aux secours	- Facilitation intervention	
		- Synthèse de la situation	
		- Communication structurée	
	C2.19 : Organiser l'évacuation	- Appui à la prise en charge	
		- Déclenchement	
		- Coordination des agents	
	<b>UC3 : Se protéger dans des situations à risque spécifique</b>	C3.1 : Gérer un environnement dégradé	- Contrôle du point de rassemblement
			- Analyse de la situation
			- Adaptation du comportement
C3.2 : Se protéger et protéger son intégrité physique		- Gestion du stress	
		- Postures de sécurité	
		- Déplacements sécurisés	
C3.3 : Se protéger contre des agressions		- Distance de sécurité	
		- Anti-percussion	
		- Anti-saisie	
C3.4 : Se dégager d'une saisie		- Protection des membres	
		- Dégagement poignet/bras	
		- Libération étranglement	
C3.5 : Se protéger au sol		- Reprise de distance	
		- Techniques de chute	
		- Protection tête	
		- Relevé sécurisé	

	C3.6 : Utiliser les techniques de relever	- Relevé rapide
		- Relevé contrôlé
		- Gestion de l'environnement proche
	C3.7 : Exécuter en sécurité des travaux de remplacement	- Identification risques électriques
		- Travaux simples autorisés
		- Manipulations sécurisées
	C3.8 : Adopter la conduite en cas d'incident électrique	- Analyse incident
		- Mise en sécurité immédiate
		- Alerte adaptée
	C3.9 : Prescrire des opérations de sécurité électrique	- Prescriptions et consignes
		- Rédaction instructions
		- Application NF C 18-510